

# INFO-NÉGO



Alliance de la Fonction publique du Canada

Le 20 octobre 2008

## L'AFPC dépose une plainte de pratique déloyale de travail contre Parcs Canada

À la table de négociation, Parcs Canada a refusé de fournir des renseignements précis et de répondre aux questions concernant les conditions d'emploi des gardes de parc. Notre syndicat a donc déposé une plainte de pratique déloyale de travail.

Notre équipe avait convenu avec l'employeur que, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, la négociation porterait sur l'initiative d'armement. Cependant, l'employeur a refusé de fournir à notre équipe des renseignements fondamentaux.

En vertu de la *Loi sur les relations de travail dans la fonction publique*, l'employeur est tenu de négocier de bonne foi et de faire tout effort raisonnable pour conclure une entente portant sur les conditions de travail des membres de l'unité de négociation. En refusant de répondre aux questions concernant l'armement des gardes de parc, l'employeur n'a pas respecté ses obligations.

Notre équipe est bien résolue à négocier au nom de tous les membres, y compris les gardes de parc. Il sera essentiel que l'employeur retourne à la table au mois de décembre prêt à négocier les conditions de travail liées à l'initiative d'armement.

Nous voulons que la Commission des relations de travail ordonne à l'employeur de négocier de bonne foi et de faire tout effort raisonnable pour conclure une convention collective prévoyant des conditions de travail qui tiennent compte des ordonnances de la Cour fédérale.

Notre équipe a besoin de votre appui continu pour poursuivre les négociations avec un employeur qui a pour seule règle d'éviter les négociations de fond au sujet des conditions de travail de nos membres, y compris les gardes de parc.

**Faites-vous entendre**

**Faites-le clairement**

**Faites-le avec détermination**

En solidarité,

Votre équipe de négociation,

Carrie Docken  
Jack Norris  
Mike Leblanc  
Sheila Birtch  
Kevin King

**Pour en savoir davantage, communiquez avec un membre de l'équipe de négociation.**